

écurie jacques cœur

ecuriejacquescoeur@neuf.fr - EJC18.com

Président : Sébastien Lasne

sebastienlasne@orange.fr

Tél : 06.37.64.08.25



Course de Côte régionale VHC de SANCERRE Samedi et Dimanche 4 et 5 juin 2022

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE DU CENTRE

Organise les 4 et 5 Juin 2022 avec le concours technique de l'Ecurie Jacques CŒUR

Une compétition automobile régionale dénommée : 1^o Course de Côte VHC de SANCERRE



Visa FFSA 281 du 11/04/2022

Le présent règlement a été approuvé par la Ligue Centre Val de Loire . sous le numéro R 016 en date du 11 AVRIL 2022, et enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation numéro 281 en date du 11 AVRIL 2022

Organisateur technique

Nom : **ECURIE JACQUES CŒUR**

Adresse : **49 RUE CHARLET 18000 BOURGES**

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre Ier des prescriptions générales édictées par la FFSA

ARTICLE 1. ORGANISATION DE LA COURSE

Compétitions régionales

Président du Collège des Commissaires Sportifs	Mr JOANOVITS Henri	Licence n°9113/1505
Commissaires Sportifs (au nombre de 2 ou 4)	Mme HERHEL Christelle	Licence n°15545/1503
	Mme AUBRUN SASSIER Ch	Licence n°4271/1505
Directeur de Course	Mr JUGNIOT Joël	Licence n°6813/0419
Directeurs de Course Adjoints	Mr DORADOUX Joël	Licence n°1383/1117
	Mr TISSIER Jean-Charles	Licence n°11274/1503
Commissaires Techniques Responsable	Mr HERHEL Olivier	Licence n°15550/1503
	Mr DESBAIT Patrick	Licence N° 9740/1503
	Mr ESTIENNE Philippe	Licence n° 53811/1502
	Mr SANTOS Manuel	Licence n° 16264/1503
	Mr TOULOURAT Michel	Licence n° 8826/1504
Chargé de la mise en place des moyens	Mr LASNE Sébastien	Licence n° 42794/1503
Délégué aux relations avec les concurrents	Mr DUMAS Jean Claude	Licence n° 19186/1503
Chargé des Commissaires de route	Mme DUMAS Françoise	Licence n°155034/1503
Chronométreurs	Mr DURAND Jean-Claude	Licence n°27683 /0503
	Mr CHEVESSIER Benoit	Licence n° 308406 /1507

1.2. HORAIRES

Clôture des engagements le mardi 31 Mai 2022 à minuit.

Publication de la liste des engagés le jeudi 2 juin à minuit.

Vérifications administratives le 4 juin 2022 de 12h30 à 19h00 et le 5 juin 2022 de 7h00 à 7h30.

Vérifications techniques le 4 juin 2022 de 13h00 à 19h00 et le 5 juin 2022 de 7h00 à 7h50.

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais le 5 juin 2022 à 9h00.
Briefing des commissaires le 5 juin 2022 à 7h15 (parc des concurrents).
Essais non chronométrés le 4 juin 2022 de 15h00 à 18h30.
et le 5 juin de 8h00 à 9h00 (Réservé aux pilotes non présents lors des essais libres du samedi 4 juin 2022).
Essais chronométrés le 5 juin 2022 à 9h30.
Briefing des pilotes le 5 juin 2022 à 9h10.
Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course le 5 juin 2022 à 10h30.

Course

- 1^{ère} montée le dimanche 5 juin à partir de 10h45
- 2^{ème} montée le dimanche 5 juin à partir de 13h45
- 3^{ème} montée le dimanche 5 juin à partir de 15h45

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course.
Les concurrents en seront informés par affichage.

Affichage des résultats provisoires : 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé
Remise des prix le dimanche 5 juin 1h après l'affichage du classement final.

Réunions du Collège des Commissaires Sportifs :
Réunion 1 : le samedi 4 juin à 18h30.
Les réunions suivantes seront fixées par le Président du Collège.

1.3. VERIFICATIONS

Vérifications administratives le : **4 juin 2022 de 12h30 à 19h00 et le 5 juin 2022 de 7h00 à 7h30.**
Vérifications techniques le : **4 juin 2022 de 13h00 à 19h00 et le 5 juin 2022 de 7h00 à 7h50.**

Vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage : PGS AUTOMOBILE
37 BD Théophile Pellé 18140 Argent sur Sauldre - Taux horaire maximum de la main-d'œuvre : 60 € TTC

Les concurrents devront présenter leur permis de conduire ainsi que leur licence et sont tenus de présenter le Passeport Technique Historique (PTH) ainsi que le passeport technique 3 volets.

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture de contrôle soit le 5 juin à 7h30.
A l'issue des vérifications techniques, la liste exacte des partants aux essais sera obligatoirement affichée après avoir été entérinée par le Collège des Commissaires Sportifs dont la réunion est prévue le 5 juin 2022 à 9h.

1.5. DISPOSITIONS PARTICULIERES

Épreuve ouverte aux titulaires d'un T.P.R.M. 2022 Règlementation 2022

Pour toute demande de titre de participation, le demandeur devra fournir **obligatoirement un certificat médical l'autorisant à pratiquer le sport automobile.**

ARTICLE 2. ASSURANCES

Voir règlement standard des courses de côte 2022.

ARTICLE 3. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

**ECURIE JACQUES CŒUR , 49 rue Charlet 18000 Bourges
jusqu'au mardi 31 Mai 2022 à minuit.**

Renseignements par téléphone auprès de Mr Lasne Sébastien au 06 37 64 08 25 ou Mr Dubois Anthony au 06 62 90 92 32

Les droits d'engagement sont réduits à 100 € pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur.
Pour être valables, les engagements devront obligatoirement être accompagnés des droits d'engagement.

Il est impératif de joindre à l'engagement une photocopie de la 1^{ère} et de la 10^{ème} page du PTH.

Les chèques seront libellés à l'ordre de l'ECURIE JACQUES CŒUR.

Si quatre jours avant le début de la compétition, le nombre d'engagements enregistrés tous plateaux confondus est inférieur à 60, les organisateurs se réservent le droit d'annuler la compétition.

Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision par mail.

ARTICLE 4. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1. VOITURES ADMISES

Le nombre des voitures admises est fixé à 120 pour les trois plateaux confondus (Moderne, VHC, VHRS)

Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4 du règlement standard des courses de côte.

4.2. CARBURANT - PNEUMATIQUES - EQUIPEMENTS

Voir règlement standard des courses de côte.

4.3. NUMEROS DE COURSE

Voir règlement standard des courses de côte.

4.4. MESURES ET DISPOSITIFS DE SECURITE

Voir tableau de sécurité.

ARTICLE 5. PUBLICITES

Voir règlement standard des courses de côte 2022.

ARTICLE 6. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1. PARCOURS

La course de côte de SANCERRE à le parcours suivant : RD 920 entre Ménétréol s/sancerre et Sancerre.

La course se déroulera en 3 montées.

Procédure de départ : Pour les essais et la course les concurrents de la catégorie VHC partiront devant les concurrents de l'épreuve moderne.

Départ : sur la RD 920 à Ménétréol S/Sancerre, 150m après le cimetière

Arrivée : 150 m après l'épingle dite : du rocher

Pente moyenne 2,8 %

Longueur du parcours 1760 m

Modalités de retour au départ sous les ordres du Directeur de Course

Parc de départ : Ménétréol s/Sancerre – file sur la droite de la RD 920 dans Ménétréol

Parc d'arrivée : sur le VC N° 202 à droite après l'arrivée

6.2. ROUTE DE COURSE

Les concurrents rejoignent le départ en convoi et font demi-tour par la rue Quintaine de Ménétréol

6.3. FILE DE DEPART

File de départ : **Ménétréol s/sancerre – RD 920 – file sur la droite -**

6.4. SIGNALISATION

Voir règlement standard des courses de côte.

6.5. PARC CONCURRENT

Situé sur la route « le haut du Creux » à SANCERRE : accessible à partir du vendredi 4 juin 2022

6.6. PARC FERME FINAL

Le parc fermé final obligatoire sous peine de disqualification d'office pour tous les concurrents classés est situé dans le Parc Concurrents.

6.7. TABLEAUX D'AFFICHAGE OFFICIELS

Les tableaux d'affichage seront placés :

- Pendant les vérifications au parc des vérifications : Barnum organisation EJC.
- Pendant les essais et la course : Barnum organisation EJC.
- Pendant le délai de réclamation après l'arrivée, au parc fermé d'arrivée barnum organisation EJC .

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

Consultation des classements définitifs après l'épreuve sur notre site internet EJC18.COM

6.8. PERMANENCE

Pendant la compétition, une permanence se tiendra dans le Parc Concurrent (Barnum administratif)

Téléphone permanence N° 06 37 64 08 25

Centre de secours le plus proche : hôpital Jacques Cœur à BOURGES – TEL. 02 48 48 48 48.

ARTICLE 7. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

7.2. CONFERENCE AUX PILOTES (BRIEFING)

La conférence aux pilotes (briefing) aura lieu à Sancerre le dimanche 5 juin 2022 à 9h10, parc des concurrents

La présence de tous les pilotes et des commissaires chefs de poste y est obligatoire.

7.3. COURSE

Voir règlement standard des courses de côte 2022.

Départ aux feux tricolores.

7.3.1. ORDRE DE DEPART

Pour les essais chronométrés et la course les concurrents de la course VHC partiront devant les concurrents de l'épreuve moderne.

7.3.2. ESSAIS

Tous les concurrents sont tenus d'effectuer au moins une monte d'essais de bout en bout.

7.4. ECHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES

Echauffement des pneumatiques par déplacement de la voiture n'est pas autorisé

Tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit dans les compétitions régionales.

ARTICLE 8P. PENALITES

Voir règlement standard des courses de côte 2022.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Le classement sera conforme au règlement standard Course de Côte régionale VHC 2022

ARTICLE 10P. PRIX

Aucun prix financier ne sera remis.

Un lot sera remis à l'ensemble des participants lors des contrôles administratifs.